 **VITHEC** 3, Allée Victoria, Grand Janon 23460 Saint Pierre Bellevue

 **VI**vre **T**ranquilleet **H**eureux **E**n **C**reuse Tél : 07 81 83 26 13 Mail : contact@vithec.fr site : [www.vithec.fr](http://www.vithec.fr)

 N° d’enregistrement W231004664 SIREN : 910 307 487

Grand Janon le 31 janvier 2023

Chers amis (es) sympathisants (es) de VITHEC,

Quelques mots pour faire un point sur les actions menées par VITHEC en 2022 et nos projets sur l’année 2023 .

**Concernant la commune de Saint Pierre Bellevue**

* Une quantité importante de photomontages a été réalisée et mise sur notre site . Ces photomontages qui mettent en situation des aérogénérateurs dominant nos villages et hameaux, ont permis aux habitants de notre commune d’avoir une idée précise de ce que serait leur environnement dans les années à venir mais également pour leurs enfants, petits- enfants, arrières petits-enfants et même au-delà puisque les promesses de baux signées ont une durée de 50 ans renouvelables 2 fois 20 ans par tacite reconduction .
* Une pétition contre l’implantation de zone industrielles éoliennes sur notre commune a été présentée par VITHEC et a recueilli 197 signatures, ce qui représente, suivant la dernière estimation INSEE, 90% de la population de notre commune . Il est à noter que notre maire refuse obstinément d’écouter la voix de 197 de ses administrés et surtout d’admettre que VITHEC est devenu, pour avoir porté cette pétition, le porte-parole de ces habitants .
* Vous avez pu voir apparaitre une quantité de banderoles « Non aux Eoliennes industrielles » sur les 6 communes concernées par les projet EDF Renouvelables, VDN et Iberdrola . La plupart sont posées sur des terrains privés mais aussi sur des parcelles communales . Les accords amiables que VITHEC a essayé de passer avec les municipalités se sont, pour la plupart, soldés par des échecs . Nous avons donc décidé de demander à Mme la Préfète que soit appliqué à la lettre un texte de loi par lequel ces emplacement seront déterminés par un arrêté préfectorale autorisant l’affichage de ces banderoles sur des terrains communaux . Suivant les textes ces arrêtés restent en application jusqu’à leur remplacement par des arrêtés municipaux . Nous prévoyons de doubler la quantité de banderoles au cours de l’année 2023 .
* Un courrier a été envoyé à tous les propriétaire de terrain le long des routes d’accès au plateau de la borderie, qui ont été contactés par EDF Renouvelables pour l’élargissement de ces routes . Il est à noter qu’une quantité importante de propriétaire de terrain le long des routes se situant sur la commune de Saint Pierre Bellevue, nous ont indiqué que la réalisation du projet EDF R ne passerait pas par eux . Il n’en est pas de même pour la route qui dessert Rioublanc qui se trouve en grande partie sur la commune de Saint Pardoux Morterolles , pour laquelle nous n’avons eu aucun retour .

**Ou en est le projet EDF Renouvelables ?**

Comme vous le savez le cœur stratégique de ce projet sur notre commune est le plateau de la borderie . Je vous laisse deviner lorsqu’un promoteur en est à contacter les propriétaires fonciers le long des routes d’accès pour leur élargissement afin de faciliter le passage d’engins de travaux public et autres convois exceptionnels, où peut en être le projet si ce n’est dans sa phase finale . Un autre indice laisse à penser que le dépôt de demande de permis de construire est proche : la plupart des promesses de baux ont été signées courant 2016 pour une durée de validité de 5 ans renouvelable 2 fois 2 ans, cela veut dire que 2025 est une année butoir où il faudra que le permis ait été déposé . Faute de quoi le processus repartirait à zéro .

**Quoi faire pour contrer, de manière efficace, le projet EDF Renouvelables et d’autres à venir ?**

Il faudrait que soit pris une quantité important d’arrêtés municipaux qui façonneraient un bouclier protégeant notre commune des assauts des promoteurs qui sont continuellement à la recherche de municipalités complices ou au pire passives . Pour notre maire et les 2 adjoints actuels, compte tenu de leur acharnement à défendre ce projet, la constitution de ce bouclier est totalement inconcevable Lors du conseil municipal du 19 mai 2022, alors qu’il allait être traité de la signature de baux, demandée par EDF Renouvelables pour des terrains communaux, notre maire et un adjoint quittent la salle afin de ne participer ni au débat ni au vote . C’est l’attitude qu’impose la loi pour les élus dont les intérêts personnels sont en contradiction avec l’intérêt général .

 Il est un courrier que chacun peut aller consulter en mairie dans le dossier « éoliennes » (voir copie jointe), ce courrier, qui est l’acte fondateur du projet initié par EDF Energies Nouvelles, mentionne 3 noms de familles qui ont donné leur accord pour l’étude de ce projet . Parmi ces trois noms figure celui de la famille de notre maire .

En ce début d’année il y a pourtant une lueur d’espoir pour que ce bouclier puisse être mis en place dans les mois à venir . Cet espoir repose sur nos conseillères et conseillers municipaux qui ont la possibilité de rebattre les cartes :

* Si comme l’année dernière ils refusent d’approuver le budget 2023, il y a une forte probabilité pour que la mandature municipale se termine avec une équipe remaniée en repassant par des élections .
* Si nos conseillères et conseillers décident de redonner leur confiance au maire et aux adjoints, en approuvant le budget qui leur sera présenté, il faudra nous faire à l’idée que les éoliennes, avec leur cortège de nuisances, feront partie de notre paysage pour plusieurs générations . Nous pourrons nous consoler en pensant que nous avons participer à ce que quelques familles, qui en ont probablement besoin, aient des fins de mois moins difficiles même si la plupart n’ont pas de résidence sur notre commune .

**Quelle sont les actions que prévoit VITHEC en 2023**

* Comme déjà indiqué nous pensons doubler la quantité de banderoles déjà posées au grand dam de certaines personnes qui estiment que nos banderoles, qui sont posées pour quelques mois, défigurent leur entourage . Ce sont en général les mêmes qui n’ont rien à redire au massacre de notre patrimoine paysager pour une durée de 90 ans minimum .
* Nous sommes dans l’attente d’une date de rendez-vous que doit nous confirmer M. Bayard, sous-préfet, directeur de cabinet de Mme la Préfète de la Creuse . Doit être reçu une délégation représentant environ 15 associations de notre département qui luttent pour la défense des habitants contre l’implantation, à marche forcée sans aucune consultation des habitants, d’aérogénérateurs sur les territoires de nos petites communes .

Mme la députée Catherine Couturier se joindra à nous pour ce rendez-vous .

VITHEC remettra les différentes pétitions qui ont été signées contre ces projets d’entreprises privées, mais également deux dossiers :

* 1) Un dossier traitant des perturbations apportées à la gestion de nos communes lorsque des élus ou un membre de leur famille, signent des promesses de baux présentées par des promoteurs éoliens . Les lois de la république étant , dans certains cas, interprétées dans le sens de ne pas entraver l’avancement de ces projets, dans d’autres cas des élus refusent carrément d’appliquer la loi . A tel point que les administrés sont en droit de se demander si l’intérêt général est toujours le fil conducteur de ces élus . Des exemples précis et documentés seront cités .
* 2) Un autre dossier sera présenté par VITHEC traitant de ces projets éoliens dont l’implantation soigneusement étudiée, n’impactent que très peu les habitants de la commune, augmentant ainsi leur acceptabilité. Parfois ces projets sont présentés comme très rémunérateurs pour la commune sans impacter le bien vivre des administrés . Le projet de Champalounat initié par Iberdrola conjointement avec la commune de Saint Pardoux Morterolles, sera au centre de ce dossier car en effet les quatre villages les plus proches des aérogénérateurs qui subiront le plus de nuisances, se trouvent sur les communes de Saint Martin Château et Royères de Vassivière . Le projet VDN dit du « Maquis » sur la commune de Soubrebost sera également présent dans ce dossier mais avec plus de pondération puisqu’en effet VDN semble vouloir tenir compte de l’opinion des habitants des communes de Soubrebost et Vidaillat . Une première réunion a déjà eu lieu regroupant Mme la Maire de Soubrebost ainsi que des habitants de Vidaillat, Soubrebost et VITHEC . Une deuxième réunion doit être programmée dans les semaines à venir afin de définir une collaboration VDN/VITHEC pour la réalisation de photomontages qui seront mis sur notre site et utilisés par VDN pour leurs actions commerciales . Les habitants pourront ainsi clairement évaluer l’impact sur leur environnement qu’auront de telles installations, pour eux et les 3 à 4 générations qui suivront .

La présentation de ces pétitions et autres dossiers a pour seul but que Mme la préfète, avant de donner son accord pour l’obtention de permis de construire, ait été informé de la manière dont ont été initiés et développés les projets .

Soyez assurés que nous faisons, et continuerons de faire, le maximum pour être à la hauteur de la confiance que vous voulez bien nous accorder .

Bien cordialement

Jean Claude Champeymond

Président de VITHEC

<https://www.lindependant.fr/2022/09/26/pyrenees-orientales-la-dissolution-du-conseil-municipal-de-valmanya-prononcee-10687032.php>

<https://www.dna.fr/politique/2022/07/25/la-prefete-demande-la-dissolution-du-conseil-municipal>